



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Procédure adaptée

Dossier simplifié de consultation des entreprises valant engagement contractuel

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.
Il est composé des points suivants :

- A. Objet du marché
- B. Règlement de la consultation
- C. Identification du pouvoir adjudicateur
- D. Identification du titulaire
- E. Clauses administratives particulières
- F. Pièce technique
- G. Documents à fournir par le candidat
- H. Signature du marché par le titulaire
- I. Signature du pouvoir adjudicateur si l'offre du candidat est retenue

A. Objet du marché

Révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre (routes et TCSP) dans le Finistère.

B. Règlement de la consultation

Les informations contenues dans ce paragraphe sont non-contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.

B1 – Documents à fournir par le candidat

- 1 Le dossier de consultation des entreprises (DCE) simplifié dûment complété, daté et signé ;
- 2 Le mémoire technique explicatif et justificatif comprenant les éléments ci-après :
 - Les compétences dont :
 - ✓ Les compétences du candidat ; les références par la preuve de la réalisation de travaux similaires réalisés par le bureau d'études,
 - ✓ la composition et les compétences des membres des équipes chargées de la réalisation des missions envisagées. L'indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle de chacune des personnes concourant à la réalisation de toutes les prestations envisagées, répartitions des tâches et des responsabilités au sein des équipes (CV de tous les intervenants proposés),
 - ✓ la durée et phasage de la prestation (voir paragraphe 3.1 « calendrier prévisionnel » du CCTP),
 - ✓ la prise en compte et la réduction de l'empreinte carbone par l'entreprise pour l'exécution de la prestation,
 - ✓ la capacité professionnelle et financière de l'entreprise,
 - ✓ le bordereau des prix complété

La méthode et les modalités dont :

- ✓ Présentation de la méthode technique globale mise en œuvre, et du calendrier prévisionnel détaillé pour chacune des étapes ;
- ✓ Présentation de la démarche globale dont :
 - Présentation des modalités de mise en œuvre de la collecte des données et leurs mises à jour
 - Proposition d'une méthode pour projeter les trafics actuels sur les trafics à long terme
- ✓ Procédures internes relatives à chacune des phases de production envisagées au titre de la mission.
- ✓ Moyens matériels mis à contribution pour l'accomplissement de la mission, maîtrise de Qgis et rendu cartographique.

La méthode devra permettre de rendre compte de la bonne appréhension des attentes du pouvoir adjudicateur et l'organisation de l'équipe dédiée à la prestation.

B2 – Critères de jugement des offres

Après vérification de la conformité du dossier et des pièces justificatives demandées au paragraphe B.1, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

Critères d'attribution
Le prix des prestations noté sur 40 points, jugé au travers de l'annexe financière et selon la formule : $40 \times \frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre analysée}}$
La valeur technique des prestations notée sur 60 points.

La note finale sera la somme des deux notes prix et technique après pondération de chaque critère.

Identification d'erreurs matérielles :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications des prix portées en lettres prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant sera rectifié en conséquence. Les erreurs de calcul qui seraient constatées dans l'offre des prix seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, l'acheteur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par l'acheteur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure. Les candidats en seront informés.

B3 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

C – Identification du pouvoir adjudicateur

■ **Désignation de l'acheteur :**

Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère
SA / UEEA
2 Bd du Finistère
29325 Quimper Cedex

■ **Contact pour obtenir des informations techniques :**

DDTM 29 / Service Aménagement /unité d'études et d'expertise en aménagement
ddtm-sa-ueea@finistere.gouv.fr

■ **Représentant du pouvoir adjudicateur (signataire du marché) :** Monsieur Raphaël GUILLET,
Directeur départemental des Territoires et de la Mer par arrêté préfectoral de subdélégation
de signature du 1^{er} juillet 2025 - décret n° 29-2024-10-25-00001 du 25/10/2024.

■ **Comptable public assignataire des paiements :** Madame la Directrice Régionale des Finances
Publiques Bretagne.

■ **Imputation budgétaire :** BOP 181

D – Identification du titulaire

D1 - Si le titulaire est un prestataire unique

Raison sociale :
Adresse :
Tél. :
Courriel :
SIRET :
Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : à compléter par l'entreprise
.....
.....
.....

D2 - Si le titulaire est un groupement d'entreprises :

- ✓ Nature du groupement : Solidaire / Conjoint (*le candidat raye la mention inutile*)
- ✓ Identification des membres du groupement mandataire

Mandataire	Raison sociale : Adresse : Tél. : Courriel : SIRET : Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : à compléter par l'entreprise
Co-traitant n°1	Raison sociale : Adresse :

	Tél. : Courriel : SIRET : Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : à compléter par l'entreprise
Co-traitant n°2	Raison sociale : Adresse : Tél. : Courriel : SIRET : Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : à compléter par l'entreprise

E – Clauses administratives particulières

Pièce générale : Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de **prestations intellectuelles** approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié sont applicables aux prestations objet du présent DCE.

E1 – Procédure du marché

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 et 20 du Code de la commande publique, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Néanmoins, le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le présent marché est un **marché forfaitaire à prix actualisables**.

E2 – Durée, délais et reconductions

Le présent marché a une **durée globale maximale d'un an**, toute période confondue, **à compter de sa date de notification**.

E3 –Lieu d'exécution

Département du Finistère.

E4 - Prix

Le marché est conclu à prix forfaitaire et actualisable pour un montant de :

Montant total hors taxes :

- Montant hors taxes arrêté en chiffres à :€ HT(à compléter par l'entreprise)
- Montant hors taxes arrêté en lettres à :
.....
.....
.....€ HT(à compléter par l'entreprise)

Montant total TTC :

- Taux de la TVA : % (à compléter par l'entreprise)
- Montant TTC arrêté en chiffres à :€ HT(à compléter par l'entreprise)
- Montant TTC arrêté en lettres à :
.....
.....
.....€ HT(à compléter par l'entreprise)

E5 – Forme des prix et variation des prix

Ces prix sont fermes et actualisables.

E6– Pénalités

Les pénalités s'appliquent sur simple constatation du pouvoir adjudicateur et sans mise en demeure préalable. L'ensemble des pénalités recensées ci-dessous s'appliquent au montant TTC à rémunérer au titulaire au titre du prochain paiement.

Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard, non-conformité ou mauvaise exécution. Il pourra être appliqué une pénalité journalière de 1/200^{ème} maximum du montant TTC du marché.

E7 – Résiliation

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation n'a pas donné lieu à satisfaction.

E8 – Règlement des litiges

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte 35044 RENNES Cedex, est saisi du litige juridictionnel.

E9 – Règlement des prestations

Les prestations seront réglées après exécution, sur service fait en 2 temps :

1) Le premier règlement de 30 % du montant global du marché pourra intervenir sur sollicitation du titulaire après la première réunion de démarrage en présentiel.

2) Le second règlement constituera le solde et versé à la fin de l'étude validée

La transmission des factures sous forme dématérialisée s'effectue après inscription sur le portail « Chorus Pro » depuis le lien suivant : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les modalités d'utilisation du portail « Chorus Pro » sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://communaute-chorus-pro.gouv.fr/>

Les factures dématérialisées adressées devront comporter les mentions prévues à l'article D.2192-2 du Code de la Commande Publique (CCP).

E10 – Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Celui-ci court à compter de la remise de la demande de paiement par le titulaire au pouvoir adjudicateur.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire.

F – Pièce technique

Se reporter au cahier des clauses techniques particulières, qui constitue l'un des documents contractuels du présent marché.

G – Documents à fournir par le candidat

Par application des articles R.21-43-3 à 16 du code de la commande publique le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées aux articles L.2141-1, L.2141-4 du code de la commande publique
- Les certificats fiscaux et sociaux
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du Code du travail

ou les documents équivalents ou déclaration en cas de candidats étrangers, traduits en français.

Si l'offre a été remise par voie électronique ou sur support physique électronique, celle-ci pourra être rematérialisée sous forme « papier » et devra être retournée signée par l'attributaire.

Si le candidat retenu ne peut produire les documents dans les délais impartis par le responsable du pouvoir adjudicateur, ce dernier prononcera l'élimination du candidat et présentera la demande au candidat suivant dans le classement des offres.

De plus conformément aux **articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail et du Code de la commande publique en matière de lutte contre le travail dissimulé**, il est demandé au titulaire du marché de bien vouloir déposer sur la plateforme en ligne « e-attestations » (gratuite) à l'adresse <https://www.e-attestations.com/fr>, les documents suivants : l'attestation fiscale et sociale à jour (valable 6 mois), la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

H – Signature du marché par le titulaire

Après avoir pris connaissance et accepté sans réserves ni modifications les conditions administratives et des exigences techniques (CCTP), j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus (paragraphe E4) ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu, date et signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I – Signature du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

À

le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Bordereau des prix

BRUIT-DDTM29-2026

Pouvoir adjudicateur

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Monsieur le Préfet du Finistère
et par délégation, Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère

A) Objet du marché

Révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre (routes et TCSP) dans le Finistère

Les prix sont réputés inclure tous les frais liés à la réalisation des prestations, que ce soit en personnel, en frais de structure, en déplacements, en reprographie ou tous autres consommables. Ils tiennent compte des réunions nécessaires au bon déroulement de l'étude, qu'elles soient demandées par le maître d'ouvrage ou par le titulaire, dès lors qu'elles concourent à lever des points critiques ou d'arrêt, ainsi que des frais liés à leur préparation et à leur suivi, et notamment de la préparation des documents présentés et de la production des comptes rendus.

Numéro du prix	Désignation	Unité	Quantité	Montant (€) hors taxes (en chiffres puis en lettres)
1	Démarrage de l'étude : Présentation de la méthode de réalisation des opérations lors d'une réunion de démarrage de l'étude en présentiel	Forfait	1	
2	Prise en charge du dossier : Appropriation des données existantes	Forfait	1	
3	Recueil de données complémentaires	Forfait	1	

Numéro du prix	Désignation	Unité	Quantité	Montant (€) hors taxes (en chiffres puis en lettres)
4	Constitution de la base « état actuel » et projections à 2046 : tableaux de données et d'hypothèses	Forfait	1	
5	Restitution 1 : Rédaction et présentation du rapport d'étape en réunion de restitution en présentiel ou visio	Forfait	1	
6	Constitution de la nouvelle base classement	Forfait	1	
7	Proposition de classement révisé et analyse : Export de la nouvelle base de classement analyse des résultats et génération des cartes	Forfait	1	
8	Restitution 2 : Rédaction et présentation du rapport de classement "pré-consultation" en réunion en présentiel ou visio	Forfait	1	
9	Appui pour les réponses aux communes, mise à jour de la base de classement, des tableaux et des cartes suite aux retours de la consultation	Forfait	1	
10	Restitution 3 : Rédaction et présentation du rapport de classement "post-consultation" en réunion en présentiel ou visio	Forfait	1	
11	Restitution 4 : Réunion en présentiel de bilan final - Remise des livrables selon spécifications du CCTP	Forfait	1	

TOTAL HORS TAXES

T.V.A. 20 %.

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES

Date, signature et cachet